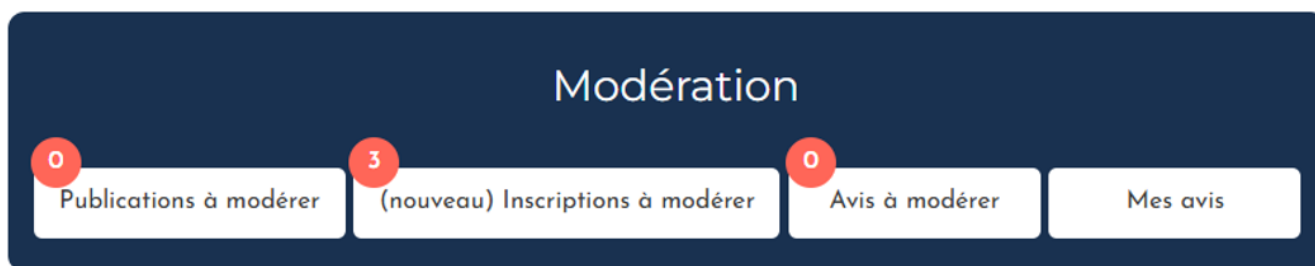


6.4. Modérer les inscriptions aux évènements

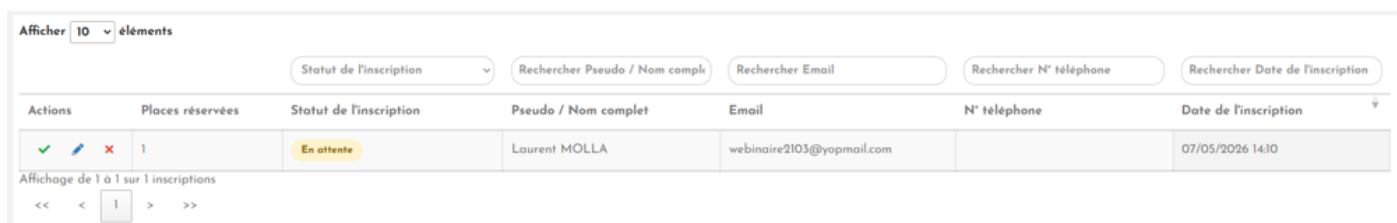
Si les inscriptions en ligne ont été configurées pour être soumises à modération, le gestionnaire devra les valider depuis l'interface d'administration du portail, soit à partir du tableau de bord du portail, soit à partir de l'évènement en lui-même.



Modération depuis le tableau de bord



Modération depuis l'évènement



Les icônes  et  permettent de valider ou de refuser l'inscription. L'icône  permet de modifier l'inscription.